



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-082

PUBLIÉ LE 22 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-001 - Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à l'établissement de spectacles cinématographiques à l'enseigne "LE GRAND CENTRAL" à Colomiers. (1 page)	Page 3
31-2017-05-19-002 - Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à la création d'un ensemble de spectacles cinématographiques à l'enseigne " PATHE" à Plaisance-du-Touch. (1 page)	Page 5

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-001

Extrait d'une décision prise par la commission nationale
d'aménagement cinématographique relative à
l'établissement de spectacles cinématographiques à
l'enseigne "LE GRAND CENTRAL" à Colomiers.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le **19 MAI 2017**

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

EXTRAIT D'UNE DÉCISION PRISE PAR LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Réunie le 7 avril 2017, la commission nationale d'aménagement commercial cinématographique a accordé à la commune de Colomiers l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques regroupant 7 salles et 772 places, à l'enseigne « GRAND CENTRAL » à Colomiers (Haute-Garonne).

Cette décision est affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Colomiers.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Stéphane DAGUIN

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-002

Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à la création d'un ensemble de spectacles cinématographiques à l'enseigne " PATHE" à Plaisance-du-Touch.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le 19 MAI 2017

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

EXTRAIT D'UNE DÉCISION PRISE PAR LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Réunie le 7 avril 2017, la commission nationale d'aménagement commercial cinématographique a refusé à la société PCE l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques regroupant 11 salles et 2 300 places, à l'enseigne « PATHÉ » à Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne).

Cette décision est affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Plaisance-du-Touch.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN